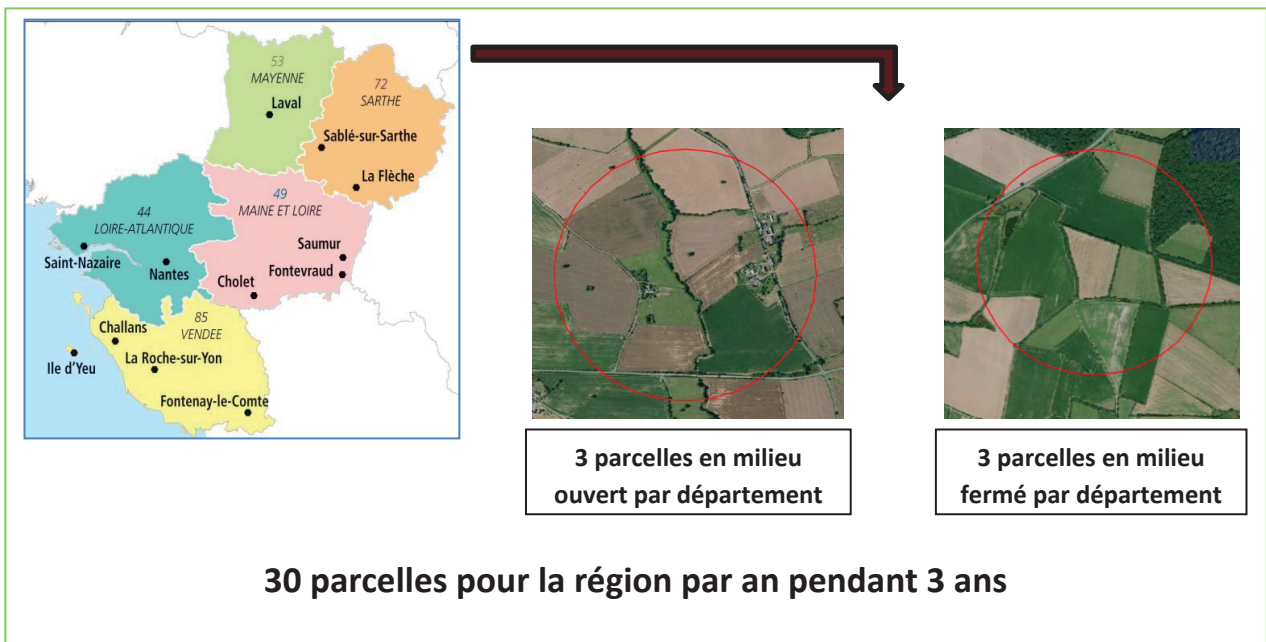


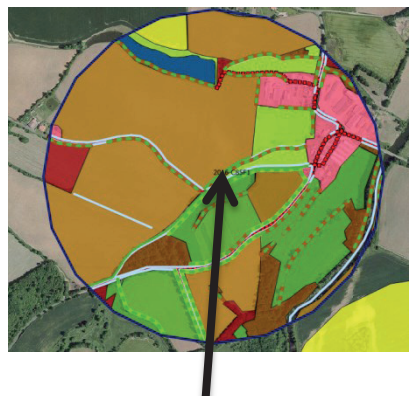
# SYNTHÈSE RÉGIONALE

## Dispositif expérimental de suivi de la régulation des limaces

Les expérimentations ont eu lieu au printemps pendant trois années sur 30 parcelles de maïs réparties sur les 5 départements des Pays de la Loire. Les parcelles sur lesquelles ont été réalisées les observations ont été choisies « à priori » et « à dire d'expert » sur le territoire selon des critères caractéristiques des deux contextes paysagers contrastés : présence de linéaires (haies, fossés, bandes herbeuses), qualité de ces linéaires et utilisation du sol pour les surfaciqes.



Chaque parcelle fait l'objet d'une analyse paysagère dans un rayon de 500 m à postériori. Enfin, les parcelles retenues intègrent également une autre exigence : disposer d'un dispositif végétalisé herbacé en bordure de champs. Les parcelles ne peuvent souvent pas être conservées d'une année à l'autre en raison des rotations de cultures. Dans la mesure du possible, les parcelles sélectionnées restent dans la même zone géographique au cours des 3 ans. L'analyse mathématique des données paysagères de l'environnement de la parcelle permet de valider son appartenance au contexte attendu.



Parcelle étudiée

### Linéaires 2016

- Bandes enherbée (de 0 à 5m)
- Haie de bonne qualité
- Haie de mauvaise qualité
- Route et chemin
- Linéaire hydraulique (fossé, cours d'e...)

### Surfaciqes 2016

- Parcelle de céréales (blé, seigle, orge)
- Culture ligneuse (verger, vigne)
- Autre culture non ligneuse (maïs, tournesol, colza)
- Prairie pâturée ou mixte
- Prairie fauchée
- Structure semi naturelle ligneuse (bois, bosquets)
- Structure semi naturelle non ligneuse (jachères, friches)
- Jardin urbain + zone urbaine
- Zone urbaine artificialisée (exploitations, villages)
- Surface hydraulique (mare, étang, lac)

## PROTOCOLE D'OBSERVATION

Le protocole se réalise dans des cultures de maïs sur la période de sensibilité de la culture (à partir du semis). Le suivi consiste à inventorier tous les quinze jours pendant 6 à 8 semaines les espèces capturées par pot type barber. Tous les relevés de pièges se déroulent le même jour de la semaine dans les 5 départements pour chaque contexte paysager. Enfin, la zone d'étude se situe systématiquement à plus de 70 m des autres bordures de la parcelle.

Les carabes sont piégés par pot barber sans dispositif de protection des pluies. Neuf pots sont déposés au total par parcelles soit 3 réplicas pour 3 distances définies à partir de l'interface parcelle-bordure enherbée : 0 m, 30 m et 70 m. La durée de capture s'étend sur 1 semaine. Les carabes présents sont ensuite décomptés et déterminés à l'espèce (sauf pour le genre *Amara*) à l'aide de la clé de détermination des Carabidae des paysages agricoles du nord-ouest de la France (Roger et al).

Les dégâts des limaces sur les pieds de maïs sont également évalués toutes les semaines sur 5 lignes situées dans la zone des pots barber. Sur chaque ligne, les dégâts de limaces sont quantifiés sur 10 pieds consécutifs de maïs à l'aide de la classification suivante :

0 : Intensité nulle (absence de dégât)

1 : 1 à 2 feuilles lacérées (surface inférieure à 25 %)

2 : 25 à 75 % de feuilles lacérées

3 : + de 75 % de feuilles lacérées



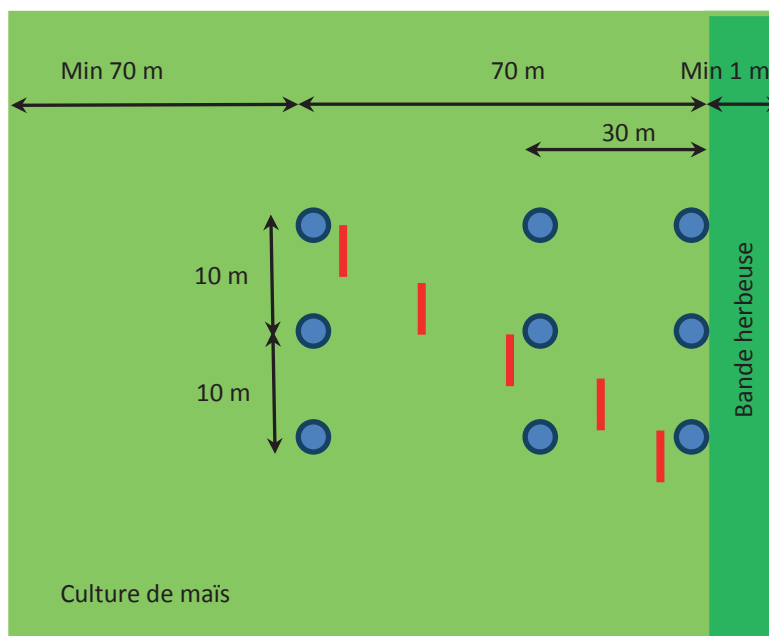
Des pièges à limaces sont également installés dans la zone d'étude pour évaluer leur activité. Dans l'étude ces dispositifs n'ont donné aucun résultat probant.



● Pot barber



┃ Lignes dégâts limaces



### Protocole expérimental de suivi des carabes et des dégâts de limaces

